

Rapport de commission concernant le Préavis municipal N°1-1 / 24

STEP des Hollandaises – Réalisation d'une installation photovoltaïque sur les bassins – demande de crédit

En vue du Conseil Communal de Chavornay du 2 mai 2024

Chavornay, le 24 avril 2024

Monsieur le Président,
Chères et chers collègues du Conseil,

La commission adhoc pour l'étude du préavis susmentionné, composée des membres soussignés Inès Sancho, Yves Auberson, et Steve Tanner, président et rapporteur, s'est réunie le mercredi 24 avril 2024 en présence de Monsieur le Municipal Guillaume Abetel, qui a répondu aux questions et donné les explications nécessaires à la bonne compréhension du projet. La commission tient à le remercier pour la préparation et la clarté du dossier.

L'option retenue de poser les panneaux sur les bassins n'est certes pas la plus économique, par contre elle offre un gage de durabilité par la stabilité des supports, et un avantage économique et écologique par la protection des bassins contre la pluie, ce qui réduit la dilution des eaux usées.

La commission émet un vœu pour la réalisation de ces travaux : afin de soutenir l'industrie européenne des panneaux solaires, et par ricochet les places de travail en Suisse dans le photovoltaïque, en particulier à Neuchâtel et Lausanne, la commission demande de favoriser si possible l'achat de panneaux photovoltaïques et d'onduleurs fabriqués en Europe. L'incidence d'un matériel européen sur le budget total reste limité ; basé sur les prix catalogues des fournisseurs, il est estimé à 17'000 CHF, soit 6 % du budget total du projet, ou une année de plus de ROI.

Vu ce qui précède, la Commission recommande au Conseil communal de Chavornay de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité n°1-1 / 24,
- Oûi le rapport de la Commission ad hoc,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- d'autoriser la Municipalité à procéder à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bassins de la STEP des Hollandaises,
- d'accorder à ce titre un crédit de CHF 299'437 TTC.
- De régler la dépense par la trésorerie courante et de le porter sur un compte d'investissement au bilan.


Inès Sancho Yves Auberson Steve Tanner